AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-1-761403 4

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique N° 57 (1er envoi 1976) - 21 Janvier 1976.

ARBRES FRUITIERS

- Les traitements d'hiver des arbres fruitiers :

L'hiver est une période de l'année où l'on peut mettre à profit le temps disponible pour nettoyer les arbres fruitiers pendant leur repos végétatif et, le cas échéant, les traiter avec des produits qu'il serait dangereux d'employer en dehors de cette époque.

a) Mesures prophylactiques :

Ces mesures ont pour but principal de diminuer le niveau parasitaire du verger en enlevant la plus grande partie des "sources d'infections" présentes :
- fruits desséchés demeurés sur les arbres ;
- rameaux porteurs de chancres divers (Monilia, Fusicoccum, Nectria, etc...) ou de pustules de tavelure (poirier) ou encore d'Oïdium (rameaux blanchis sur pommiers);
- nids de chenilles diverses ;
- pontes de papillons (en bague, en plaque, etc...).

C'est à partir de ces "réserves parasitaires", lorsqu'elles sont nombreuses, que partent au printemps des attaques parfois difficiles à enrayer par la suite.

Ces mesures intéressent principalement les amateurs mais aussi, parfois, les professionnels.

b) Les traitements chimiques d'hiver :

Ces traitements peuvent utilement compléter les mesures prophylactiques.

Selon le problème à résoudre, on pourra choisir entre :
- les huiles de goudron ou huiles d'anthracène qui détruisent les oeufs de papillons, de pucerons et qui sont décapantes. Elles s'utilisent aux doses de 4 à 5 % lorsqu'il s'agit de traiter des arbres à fruits à noyau et de 4 à 8 % dans le cas des arbres à fruits à pépins ;
- les colorants nitrés très actifs contre les oeufs de pucerons (à condition de placer le traitement le plus près possible du débourrement) et les oeufs de papillons. Ils s'emploient à raison de 600 g de matière active par hectolitre d'eau ;
- les dinoterbes (acétate et sel d'ammonium) aux propriétés voisines de celles des colorants nitrés ;
- les huiles de pétrole, très efficaces contre les cochenilles à la dose de 3 à 4 litres de produit commercial par hectolitre d'eau ;
- les huiles jaunes de goudron et de pétrole, intéressantes à la dose de 2 à 3 litres de produit commercial pour 100 litres d'eau, contre : les oeufs de pucerons, de papillons, les cochenilles, les jeunes chenilles d'hyponomeute ;
- les oléoparathion et oléomalathion, insecticides et acaricides, sont plutôt à réserver aux applications plus tardives de pré-débourrement.

Quel que soit le produit retenu, il est indispensable de lire les notices des fabricants afin de respecter scrupuleusement les dosages et conditions d'emploi préconisés en fonction des espèces fruitières et de leur âge. Le traitement devra être effectué par une journée calme, sans vent et sans gel et de manière telle que les arbres soient entièrement enrobés de bouillie.

- La Cloque du pêcher :

Rappelons que ce champignon peut contaminer les bourgeons à bois (surtout) dès que ceux-ci s'entrouvent et laissent apparaître en leur centre l'ébauche des jeunes feuilles. Il est donc encore trop tôt pour intervenir.

Cependant, si un temps doux s'établit, surveiller les variétés sensibles à débourrement précoce, notamment celles situées en expositions privilégiées. Lorsqu'un mouvement de sève sera nettement visible, appliquer un traitement à l'aide d'un produit cuprique à raison de 500 g de cuivre métal à l'hectolitre d'eau. Mettre en place ce produit soit avant la taille, soit au moins une dizaine de jours après celle-ci.

/GRANDES CULTURES/

- Colza :

La détection des insectes nuisibles au colza impose, outre les inspections fréquentes des cultures, l'utilisation de pièges permettant l'identification des ravageurs et une appréciation sur l'importance de l'infestation. Ces pièges, très simples, constitués d'une cuvette plastique de couleur jaune contenant un litre d'eau additionné de 10 cc de TEEPOL et pouvant se déplacer en hauteur le long d'un piquet au fur et à mesure de l'élongation des tiges de colza, devraient normalement être mis en place en ce moment ; en effet, les premières apparitions de charançons de la tige (C. napi) et de charançons du chou (C. quadridens) se situant très généralement fin janvier, courant février.

LES RONGEURS NUISIBLES AUX CULTURES (suite)

En complément à notre bulletin du mois de décembre sur les rongeurs nuisibles aux cultures, nous attirons également l'attention des producteurs sur les dégâts commis localement par les rats.

Ainsi, deux espèces de rats se rencontrent et vivent dans le Sud-Ouest :

1) Le rat gris ou "surmulot" ou encore "rat d'égouts" (Rattus norvegicus Berk.) vit principalement dans le sous-sol des maisons, les égouts, les dépôts d'immondices, les bords des étangs, des mares et des fossés de drainage. C'est l'espèce dominante dans la région. Tout le monde le connaît avec son pelage gris à poils ras, sa taille imposante, sa queue plus courte que le corps, écailleuse, annelée, revêtue de poils courts et clairsemés. Il est omnivore, féroce, combattif et sa morsure est redoutable.

2) Le rat noir ou "rat de grenier" (Rattus rattus L.) vit dans les parties hautes des bâtiments et affectionne particulièrement les greniers remplis de paille et de foins. Plus petit que le rat gris, son poil est noir et luisant, sa queue est nettement plus longue que le corps. Il est surtout granivore et frugivore.

Les dégâts constatés dans les cultures (maïs en particulier) incombent essentiellement aux surmulots ; la rapidité de leur reproduction fait leur force et explique en partie les pertes enregistrées.

En matière de lutte contre les surmulots, l'efficacité régulière, la facilité d'emploi des raticides (ou rodenticides) à base de substances anticoagulantes font qu'ils doivent maintenant être préférés aux autres produits chaque fois que faire se peut.

Les appâts, constitués de grains de maïs ou de blé grossièrement concassés auxquels est ajouté le raticide retenu, seront disposés en petits tas de 100 à 250 g de grains sur les lieux fréquentés par les rongeurs (présence de crottes abondantes ou de traces) et le plus près possible des terriers. On prévoira un grand nombre de petits postes, distants de 5 à 10 m, on surveillera la consommation des appâts et on réalimentera chaque poste si cela est nécessaire. Une lutte bien menée ne doit pas durer plus de 15 jours.

Le gros avantage des anticoagulants est leur faible toxicité à l'égard de l'homme et du gibier. Les volailles sont peu sensibles, mais le chat et le chien peuvent être intoxiqués par des cadavres de rats ou par des rongeurs mourants qu'ils peuvent capturer ; il sera prudent de les surveiller. Par contre, le porc y est très sensible et il sera indispensable d'éviter qu'il ne consomme ou les appâts ou les cadavres.

J. LORQUIN

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY - G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

C.P.P.A.P.- N° 532 A.D.